

EDU NEWS

Le trimestriel de l'éducation

Juin
2007

05



OUTIL ET RÉFÉRENCE

Le Cadre européen commun de référence pour les langues et son importance pour l'école luxembourgeoise

La définition des socles de compétences est un travail fastidieux auquel tous les pays européens se sont entre-temps attelés. Au Luxembourg, la définition des niveaux de compétences langagières attendus des élèves est au cœur du Plan d'action pour le réajustement des langues, présenté en mars 2007. L'école luxembourgeoise est en train de déterminer les compétences que ses élèves doivent atteindre en langues - en communication, en littérature et dans l'apprentissage formel (grammaire, orthographe, etc.) - aux différents moments du parcours scolaire et en fonction de la formation choisie. Pour ce qui est des compétences communicatives, nous disposons depuis peu d'un cadre qui guide et facilite sensiblement le travail : c'est le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Comme son nom l'indique, le CECR est :

- **un cadre européen** : Contribuant à la mise en place d'une politique de langues cohérente au sein de l'Europe, le CECR participe à la promotion du plurilinguisme indispensable dans notre monde globalisé.

- **un cadre commun** : Le CECR fournit une base commune pour la définition des objectifs de l'enseignement des langues et la conception des programmes. En prenant appui sur le CECR pour fixer ses socles de compétences et déterminer les programmes scolaires, l'école luxembourgeoise s'engage dans une démarche qui a pour but de rendre transparent et comparable le niveau de compétence en langues d'un pays à l'autre, d'une école à l'autre, d'une classe à l'autre, d'une année de promotion à l'autre.

- **un cadre de référence** : le CECR est un ouvrage de référence pour permettre aux apprenants, aux enseignants, aux concepteurs de programmes ou aux évaluateurs d'orienter leur démarche, de trouver un fil rouge pour définir des objectifs d'enseignement, des paliers d'apprentissage ou élaborer des critères d'évaluation. Il ne constitue donc ni un système uniforme d'apprentissage ni un programme d'enseignement des langues. Le document ne sera pas simplement repris tel quel, il sera adapté en vue de l'élaboration de nos programmes nationaux.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

OUTIL ET RÉFÉRENCE

Un outil pour construire notre propre référentiel de compétences

Il est parfaitement possible pour un pays d'adapter le CECR à sa culture d'enseignement et à la diversité de ses besoins pédagogiques. Cette souplesse en fait un outil attrayant pour le Luxembourg, qui peut donc utiliser les références concernant la compréhension d'une langue, l'expression orale ou l'expression écrite comme base pour constituer son propre référentiel de compétences communicatives. C'est ce que nous faisons en adaptant les descripteurs à notre situation spécifique et en fixant des seuils et des objectifs propres à notre tradition et culture.

Le statut particulier des langues au Luxembourg

Le statut particulier que l'allemand et le français occupent dans la société luxembourgeoise fait qu'elles ne sont ni langues maternelles ni langues étrangères. Pour l'école qui développe d'abord les compétences de communication et ensuite les connaissances sur la langue, la littérature et la culture, ces deux langues sont d'abord, sinon parallèlement, langues de scolarisation. Pour cette raison, la maîtrise de la lecture, de l'écrit et de l'oral tant de l'allemand que du français est déterminante pour la réussite scolaire.

Il est vrai que le CECR a été élaboré au départ pour décrire minutieusement le processus d'apprentissage d'une langue étrangère. Toutefois, cela n'empêche pas qu'il puisse également servir pour définir de façon judicieuse le processus d'acquisition d'une langue de scolarisation qui est apprise après la langue maternelle dans un cadre scolaire. L'école doit en plus aider les élèves à développer les compétences stratégiques, socio-linguistiques et analytiques indispensables pour leur garantir la réussite à l'école.



Contenus littéraires et apprentissage formel des langues

L'école luxembourgeoise continuera à donner aux contenus culturels et littéraires et aux aspects formels de l'apprentissage d'une langue la place qui leur revient dans un enseignement de qualité. C'est ainsi que nos socles de compétences ne comprendront pas seulement les compétences communicatives que les élèves doivent acquérir, mais seront complétés par l'ajout d'un volet sur les contenus littéraires et les exigences en matière de justesse et de correction formelle de la langue (compétences lexicale, grammaticale, sémantique, phonologique et orthographique). En clair, cela signifie que les Commissions nationales des programmes détermineront quel sera le poids des contenus littéraires qui seront développés dans notre cursus. Il appartiendra également aux commissions de déterminer quels aspects seront déterminants pour la progression de l'apprentissage dans notre enseignement.

CECR

Conçu par le Conseil de l'Europe, le CECR définit des niveaux de compétence pour chacune des activités communicatives qui constituent l'apprentissage d'une langue vivante. Il distingue différents domaines fonctionnels de compétences: parler (en continu et en interaction), écrire, comprendre (oralement et par écrit), et il établit 6 niveaux de compétence pour chaque domaine: A1, A2, B1, B2, C1, C2. Le niveau A1 correspond à l'utilisateur élémentaire, C2 au niveau de maîtrise.

Des modèles d'épreuves pour différents niveaux de compétence sont disponibles sur le site internet du ministère

http://www.men.public.lu/priorites/enseignement_langues/cecr/index.html



LES TRAVAUX AVANCENT

Les socles de compétences pour l'enseignement primaire

Dans ce chantier de longue durée que constitue la mise en place des socles de compétences, les travaux ont bien avancé dans l'enseignement primaire.

Ainsi, en décembre 2006, le document provisoire « Les socles de compétences » a été envoyé pour consultation et avis aux enseignantes et enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Le document a proposé les socles des compétences transversales et disciplinaires en mathématiques et en langues que tous les élèves doivent avoir acquises à la fin de chaque cycle d'apprentissage. Afin de garantir la meilleure cohérence possible entre les socles de l'enseignement primaire et ceux de l'enseignement post-primaire, les propositions de socles ont été élaborées en étroite concertation avec des représentants des commissions des programmes de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Les enseignantes et enseignants ont été invités à discuter les propositions de socles au sein de leur école et à les analyser quant à leur pertinence et leur utilisation pratique en classe. Au cours des mois de janvier et février 2007, la ministre a rencontré, lors de réunions de synthèse régionales, les représentants des différentes écoles pour entendre et discuter de vive voix leurs positions et commentaires.

D'une manière générale, les propositions de socles ont permis de constater un réel consensus sur la nécessité de définir de manière claire et précise les objectifs à atteindre au long de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Ainsi, le ministère a pu rassembler 176 avis, qui ont été regroupés par ordre d'enseignement. Ces avis seront pris en compte lors de la révision du document « Les socles de compétences ». La publication de la version adaptée est prévue pour la rentrée 2007-2008.

Vous souhaitez recevoir des informations supplémentaires? Vous êtes intéressé(e) à participer à un groupe de travail? Contactez Monsieur Marc Weydert, coordinateur de la mise en œuvre de l'enseignement par compétences à l'enseignement primaire (tél. : 2478-5148, marc.weydert@men.lu)

En ce qui concerne les matières pour lesquelles des socles de compétences n'ont pas encore été proposés dans le document provisoire, des groupes de travail sont actuellement en train de définir les compétences pour les sciences, l'éducation musicale, l'éducation artistique et l'éducation physique et sportive.

KUCKEN, VERSTOEN, FÖRDEREN

Lëtzebuenger Beobachtungskonzept fir de Cycle 1

Der erste Schulzyklus (*éducation précoce et préscolaire*) legt den Grundstein für eine erfolgreiche Schullaufbahn. Der Erwerb und die Stärkung von Basiskompetenzen in den sechs Lernbereichen Sprache, Motorik, Naturwissenschaften, logisches Denken, Kreativität und Werteentwicklung sind grundlegende Zielsetzung und Richtschnur der Bildungs- und Erziehungsarbeit im Elementarbereich. Die kulturelle, sprachliche und soziale Heterogenität der Klassen ist dabei Bereicherung und Herausforderung zugleich.

Ein Zwei-Säulen-Modell

Beobachtung bildet eine wesentliche Grundlage für pädagogisches Handeln im Vorschulbereich. Aus dieser Erkenntnis heraus und mit der Absicht, ein zuverlässiges Instrument einzuführen und die Qualität der Arbeit zu sichern, wird zurzeit das *Lëtzebuenger Beobachtungskonzept fir de Cycle 1* (kurz LBK1) entwickelt. Ausgangspunkt für das Luxemburger Konzept bildet das "Salzburger Beobachtungskonzept für Kindergärten" (SBKKG - Paschon/Zeilinger 2004).

Grundlage des Beobachtungskonzeptes ist der Einsatz von **Einschätzungs- und Beobachtungsbögen**, die den Vorschullehrerinnen und -lehrern wichtige Informationen über Entwicklungsstand und Fortschritt jedes Kindes geben. Zu drei unterschiedlichen Zeitpunkten eines Schuljahres wendet sich die Lehrerin/der Lehrer während jeweils einer Woche verstärkt einem einzelnen Kind zu. Sie/Er verarbeitet diese Eindrücke und hält sie mit Hilfe eines Zahlenwertes auf den Einschätzbögen fest. Die Betonung liegt auf "Eindrücke", da es sich hier noch nicht um Beobachtung im eigentlichen Sinne handelt.

Die Bereiche, die bei einer ersten Einschätzung als „außergewöhnlich“ hervorstechen, werden anschließend genauer differenziert. Hier findet Beobachtung im eigentlichen Sinne statt: ausgehend vom Entwicklungsstand des Kindes werden die nächsten möglichen Entwicklungsschritte antizipiert und in Form von klar definierten, beobachtbaren, positiv besetzten Erfolgskriterien (*critical events, magic moments*) formuliert und beim Eintritt festgehalten.

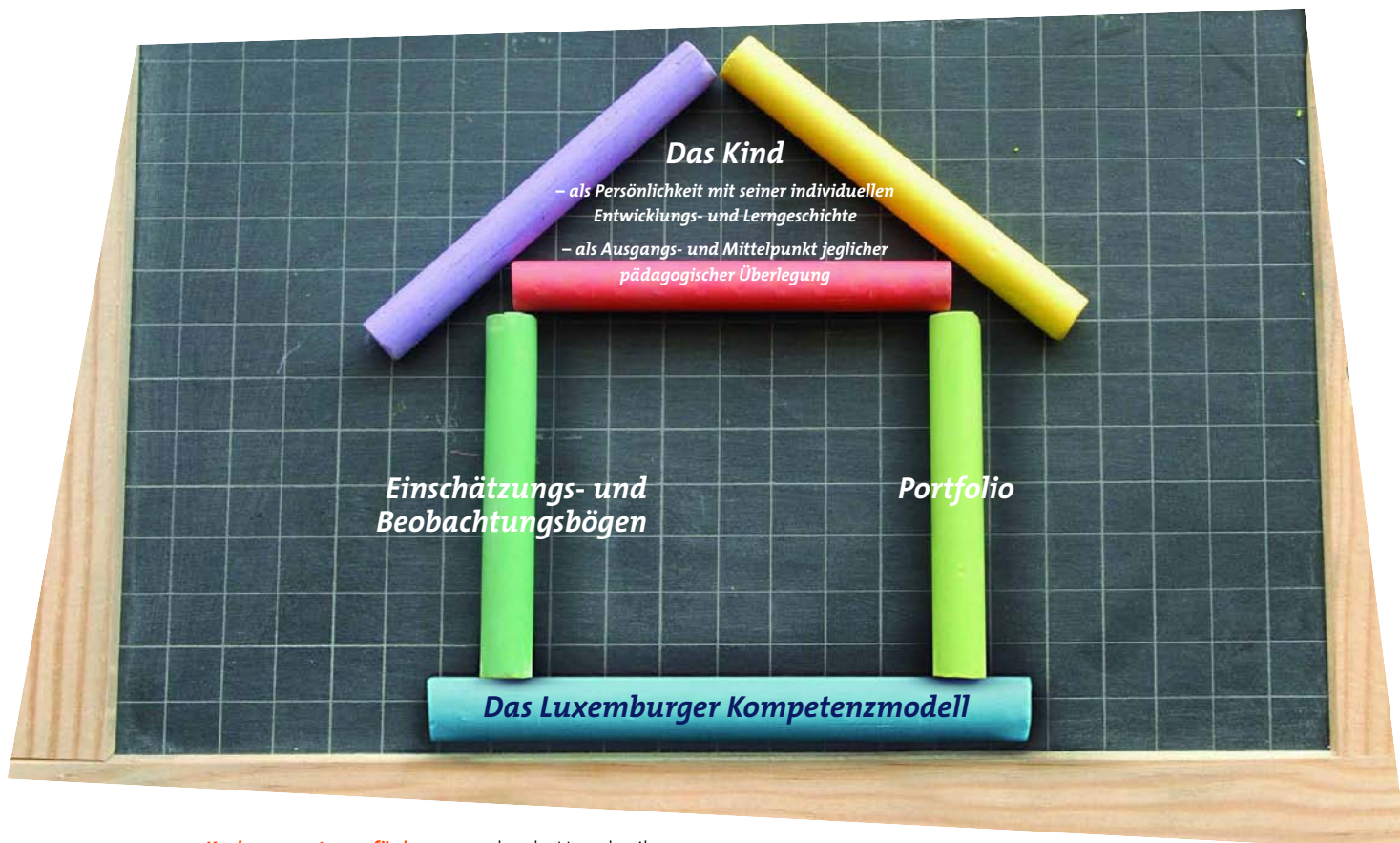
Fundierte Einschätzung und Beobachtung erlauben es somit den Vorschullehrerinnen und -lehrern, ihren Blick verstärkt auf das einzelne Kind zu richten. Mit Hilfe der Einschätzungs- und Beobachtungsbögen werden sowohl Schwächen und Stärken früh erfasst als auch Begabungen und Talente festgestellt. Im Sprachbereich können so z. B. frühzeitig Entwicklungsverzögerungen festgestellt werden und dementsprechend rechtzeitig die erforderlichen unterstützenden Maßnahmen ergriffen werden. Aus den Einschätzungen und Beobachtungen ergeben sich zudem wertvolle Anlässe für konstruktive Elterngespräche.



Um alle Beteiligten, d.h. die Kinder selbst, die Eltern und die Lehrer/innen in den Entwicklungs- und Lernprozess einzubinden, wird das Luxemburger Konzept im Vergleich zum ursprünglichen Konzept um den Aspekt Portfolio erweitert.

Das **Portfolio** ist eine individuell gestaltbare Dokumentation der persönlichen Entwicklungs- und Lerngeschichte des Kindes, die alle sechs Lernbereiche umfasst und auf vielfältige Weise illustriert. Im gemeinsam angelegten Portfolio werden alle Fördermaßnahmen nachvollziehbar dokumentiert und so wird der Lernprozess für Kind, Eltern und Fachkräfte veranschaulicht. Die Kinder können somit ihre Entwicklung wahrnehmen und sich daran freuen.

Einschätzungs- und Beobachtungsbögen und Portfolio bilden somit die 2 Säulen des Luxemburger Beobachtungskonzeptes.



Kucken, verstehen, fördern wurde als Umschreibung für das neue Beobachtungskonzept gewählt, da sie den pädagogischen Prozess vom Beobachten zum verantwortungsvollen Handeln treffend formuliert.

Kucken bedeutet, sich jedem Kind bewusst zuzuwenden, seine Stärken und seinen Entwicklungsstand erfassen, ohne jedoch seine Schwächen aus den Augen zu verlieren, und das Kind in seiner ganzen Persönlichkeit kennen lernen.

Verstehen bedeutet, über die entwicklungspsychologischen Aspekte hinausgehen und das Kind als Persönlichkeit achten, die Einträge der Einschätzungsbögen differenziert deuten und verständlich darstellen, und den nächsten Entwicklungsschritt finden. Besonders förderliche Lernsituationen müssen identifiziert und positive Lernatmosphären für alle Kinder geschaffen werden.

Fördern heißt, für alle Kinder die bestmögliche Bildungsumwelt schaffen – in der es genügend Anreize und Herausforderungen gibt, um daran wachsen zu können. Kinder mit Entwicklungsverzögerungen müssen angemessen unterstützt, Kinder mit besonderen Begabungen und Talenten gefördert werden.

Erste Fortbildungen zur Einführung des Beobachtungskonzeptes werden im Herbst 2007 stattfinden. Interessierte Vorschullehrer/innen können zudem während des Schuljahres 2007/2008 an der Pilotphase teilnehmen und durch ihre Bewertung anhand von Evaluationsbögen die Praktikabilität des neuen Konzeptes verbessern helfen. Dies gibt ihnen die Möglichkeit, Rückmeldung über ihre Arbeit in der Klasse zu erhalten und im Austausch mit Kollegen zu bleiben. Darüber hinaus werden im Rahmen der Fortbildung spätere potenzielle Multiplikatoren ausgebildet, die im Umsetzungsprozess in allen Phasen eingebunden sind.

Für weitere Informationen: **Madame Claude Sevenig, SCRIPT, tél. : 2478-5183, claudesevenig@men.lu**
 Einschreibungen für die Fortbildung: **www.focoweb.script.lu**

NOUVELLES NOMINATIONS EN 2007

Ont été nommés ...

Directeur à la formation professionnelle avec effet au 1er janvier 2007 : **Monsieur Nicolas ALFF**

Directeur du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette avec effet au 1er janvier 2007 : **Monsieur Gilbert ENGEL**

Directeur du Lycée Hubert Clement Esch avec effet au 1er avril 2007 : **Monsieur François MAROLD**

Directeur adjoint du Lycée Hubert Clement Esch avec effet au 1er avril 2007 : **Monsieur Jean THEIS**

Directrice adjointe du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette avec effet au 1er juin 2007 : **Madame Astrid SCHULLER**

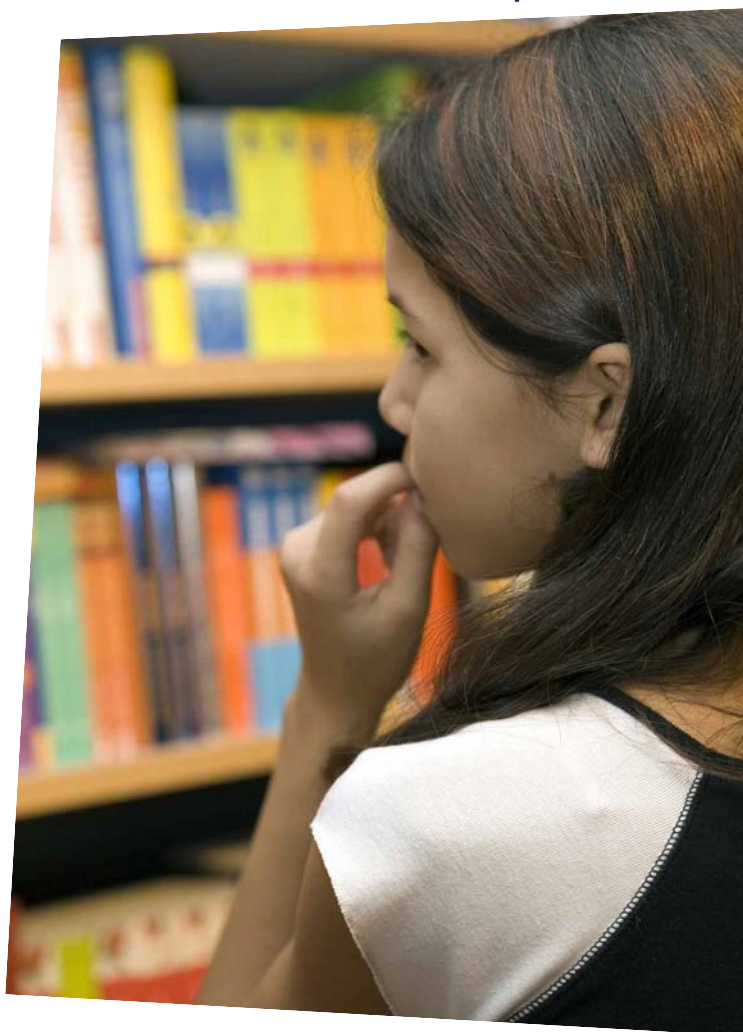
Directeur du Lycée technique du Centre avec effet au 1er juin 2007 : **Monsieur Jean-Paul LENERTZ**

Directeur de l'Athénée de Luxembourg avec effet au 25 juillet 2007 : **Monsieur Jos SALENTINY**

Directeur du Lycée technique de Bonnevoie avec effet au 1er septembre 2007 : **Monsieur Jean-Marie WIRTGEN**

EN ROUTE VERS UNE ÉVALUATION PLUS NUANCÉE

Les compléments aux bulletins dans les classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique



Piloter l'apprentissage de l'élève vers les compétences à atteindre, que ce soit pour la lecture, l'écriture, l'écoute ou la prise de parole – tel est l'objectif des socles de compétences en langues dans les classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique. L'évaluation par compétences doit logiquement rendre compte des savoirs et savoir-faire des élèves dans chacun de ces quatre domaines. La nécessité d'une évaluation plus nuancée est également donnée pour les mathématiques, regroupant, elles aussi, quatre domaines de compétences : résoudre des problèmes, argumenter, figures du plan et de l'espace, nombre et opérations.

Le système actuel d'évaluation qui consiste en l'inscription d'une simple note globale par branche sur les bulletins donne peu de renseignements sur les degrés des compétences spécifiques de l'élève dans les différents domaines. C'est pourquoi le ministère propose aux enseignants de l'enseignement post-primaire un modèle qui maintient l'évaluation moyennant une note unique au bulletin tout en donnant une plus grande visibilité aux savoirs et savoir-faire des élèves dans les domaines de compétences identifiés. La précision des niveaux de compétences atteints dans chaque domaine se fera moyennant un complément au bulletin trimestriel, soit par une note sur 60 points, soit par une appréciation qualitative à quatre niveaux : très bien, bien, satisfaisant ou insuffisant.

Cette démarche permet de renforcer les possibilités diagnostiques de l'enseignant et de donner un feed-back différencié aux élèves. Aux parents, elle permet de mieux suivre l'enfant dans sa démarche d'apprentissage. En cas de besoin, la remédiation et les mesures d'appui pourront être mieux orientées.

*La mise en œuvre du projet est accompagnée par le Service de la Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques (SCRIPT) Informations supplémentaires : **Monsieur Jos Bertemes, tél. : 2478-5278, jos.bertemes@men.lu.***

L'introduction du complément au bulletin se fait en plusieurs étapes :

Un modèle de complément pour les langues et les mathématiques a été proposé aux lycées et lycées techniques en mai 2007. Les établissements qui décident de participer à la mise en œuvre du projet en 2007-2008 l'utiliseront en classe de 7e de l'enseignement secondaire ainsi que du cycle inférieur et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

La forme définitive du complément sera arrêtée au cours de l'année scolaire 2007-2008 en concertation avec les établissements participants. La pondération réservée aux différents domaines de compétences dans les programmes et dans l'ensemble des devoirs en classe sera déterminée sur proposition des commissions nationales des programmes.

Le complément sera en principe obligatoire à partir de 2008/2009 pour toutes les classes de l'enseignement post-primaire, et ce progressivement à partir des classes de 7e.

